

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**  
**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**

**Vendredi 7 février 2025**

**L'an deux mille Vingt-Cinq le Sept février à 18 heures 00**

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, Monsieur Victor DEBI-CAUX est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

**Présidente :**

Madame Caroline CAYEUX

**Présents :**

Gérard HEDIN (départ au dossier n°9), Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBI-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Martial DUFLOT, Patrice HAEZEBROUCK, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART, Cédric MARTIN, Jean-Marie DURIEZ, Stéphane CAUCHOIS (suppléant de Dominique MORET), Martine DELAPLACE, Monette-Simone VASSEUR, Tristan LESCUYER (suppléant de Jean-Jacques DEGOUY), Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Dominique DUPILLE, Michel ROUTIER, Philippe ENJOLRAS (arrivée au dossier n°3), Christian DEMAY, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, André PAILLARD (suppléant de Marcel DUFOUR), Armelle LE GALL, Isabelle SOULA, Valérie GAULTIER, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Daniel VANDENABEELE (suppléant de Catherine MARTIN), Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Mamadou LY, Jérôme LIEVAIN, Marie-Christine BAUDIN-CHENU, Christophe GASPART (arrivé au dossier n°4) David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS, Mohrad LAGHRARI, Marie Manuelle JACQUES, Hatice KILINC SIGINIR, Roxane LUNDY

**Excusés :**

Antoine SALITOT, Sandra PLOMION, Hubert PROOT, Jean-Pierre SENECHAL, Joëlle CARBONNIER, Christiane HERMAND, Régis LANGLET, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Alain ROUSSELLE, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Mehdi RAHOUI, Halima KHARROUBI, Josée MARINHO, Patricia HIBERTY

**Pouvoirs :**

Béatrice LEJEUNE représenté par Caroline CAYEUX  
Charlotte COLIGNON représentée par Jacques DORIDAM  
Philippe VAN WALLEGHEM représenté par Jean-Louis VANDEBURIE  
Gregory PALANDRE représenté par Loïc BARBARAS  
Laurent DELMAS représenté par Jean-Marie DURIEZ  
Catherine THIEBLIN représenté par Victor DEBI-CAUX  
Jacqueline MENOUBE représentée par Ali SAHNOUN  
Marie Claude DEVILLERS représentée par sylvain FRENOY  
Claire MARAIS-BEUIL représentée par Marie-Christine BAUDIN-CHENU  
Guylaine CAPGRAS représentée par Isabelle SOULA  
Nathalie ROLLAND représentée par Philippe DESIREST  
Philippe VIBERT représenté par Cédric MARTIN  
Christophe GASPART représentée par Yannick MATURA (jusqu'au dossier n°3)  
Vanessa FOULON représentée par Lionel CHISS  
Marianne SECK représentée par Mohrad LAGHRARI  
Jean-Marie SIRAUT représenté par Jean-François DUFOUR  
Alexis LE COUTEULX représenté par Dominique CORDIER  
Gérard HEDIN représenté par Brigitte LEFEBVRE (à partir du dossier n°10)

Date de la convocation : le 31 janvier 2025 - Date d'affichage : le 14 février 2024

**Nombre de présents :**

64 aux dossiers n°1 et n°2  
65 au dossier n°3  
66 du dossier 4 au dossier n°9  
65 à partir du dossier n°10

**Nombre de votants :**

81 aux dossiers n°1 et n° 2  
82 à partir du dossier n°3

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 7 février 2025 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

**001 - Autorisation donnée au syndicat du SCOT du Grand Beauvaisis de répondre à l'appel à projet régional de demande de classement au titre de projet d'envergure régionale pour deux projets inscrits dans le PLUihm arrêté**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le syndicat mixte du SCOT du Grand Beauvaisis à solliciter l'inscription du projet de développement du Campus UniLassalle Beauvais au titre de l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale » dans le cadre de l'AAP de la Région des Hauts-de-France dans le cadre du SRADDET ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de confirmer l'engagement de la CAB de soutenir ce projet, tel qu'il est déjà inscrit dans le PLUihm arrêté le 12 décembre dernier pour plus de 6 ha (zone 1AUBeu) et tel qu'il pourrait être étendu dans ses limites pour plus du double si celles-ci étaient reconnues dans le cadre de la qualification de Pôle d'envergure régionale ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le syndicat mixte du SCOT du Grand Beauvaisis à solliciter l'inscription du projet de site de production de combustible solide de récupération porté par la société REMONDIS à WARLUIS au titre de l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale » dans le cadre de l'AAP de la Région des Hauts-de-France dans le cadre du SRADDET ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de confirmer l'engagement de la CAB de soutenir ce projet, tel qu'il est déjà inscrit dans le PLUihm arrêté le 12 décembre dernier pour plus de 6 ha (zone 1AUPai).

**002 - Foncier - Acquisition du bien sis 5 rue des Courtillets à Saint Paul**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'acquérir le bien situé au 5 rue des Courtillets à Saint Paul, parcelle cadastrée section D n°472, d'une superficie de 648m<sup>2</sup>, au prix de 110 000€ ; afin d'y aménager une halte cycliste avec une aire de service appropriée et destinée à accueillir les usagers de la voie verte.

**003- État récapitulatif des indemnités perçues par les conseillers communautaires en 2024**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les conseillers communautaires en 2024, de natures dont bénéficient les élus :

- au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en leur sein ;
- au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain ;
- au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

**004 - 2025 - Budgets primitifs et mise à jour de la Programmation pluriannuelle d'investissement**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	82 306 724,00 €	82 306 724,00 €
INVESTISSEMENT	27 669 257,00 €	27 669 257,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 975 981,00 €</b>	<b>109 975 981,00 €</b>

<b>DECHETS</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	14 211 784,00 €	14 211 784,00 €
INVESTISSEMENT	799 750,00 €	799 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 011 534,00 €</b>	<b>15 011 534,00 €</b>

<b>ZONE DU HAUT VILLE</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	10 010,00 €	10 010,00 €
INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 010,00 €</b>	<b>20 010,00 €</b>

<b>ZONE DE BEAUVAIS TILLE</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 136 351,00 €	3 136 351,00 €
INVESTISSEMENT	2 473 089,00 €	2 473 089,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 609 440,00 €</b>	<b>5 609 440,00 €</b>

<b>ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	16 756,00 €	16 756,00 €
INVESTISSEMENT	16 751,00 €	16 751,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 507,00 €</b>	<b>33 507,00 €</b>

<b>ZAC SAINT MATHURIN</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	694 000,00 €	694 000,00 €
INVESTISSEMENT	347 000,00 €	347 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 041 000,00 €</b>	<b>1 041 000,00 €</b>

<b>ZA TRANSFEREES</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €
INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>

<b>ASSAINISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	8 049 169,00 €	8 049 169,00 €
INVESTISSEMENT	12 701 057,00 €	12 701 057,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 750 226,00 €</b>	<b>20 750 226,00 €</b>

<b>EAU POTABLE</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 090 000,00 €	2 090 000,00 €
INVESTISSEMENT	4 865 973,00 €	4 865 973,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 955 973,00 €</b>	<b>6 955 973,00 €</b>

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	116 844,00 €	116 844,00 €
INVESTISSEMENT	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>116 844,00 €</b>	<b>116 844,00 €</b>

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	12 970 076,00 €	12 970 076,00 €
INVESTISSEMENT	3 166 045,00 €	3 166 045,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 136 121,00 €</b>	<b>16 136 121,00 €</b>

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 022 662,00 €	1 022 662,00 €
INVESTISSEMENT	115 311,00 €	115 311,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 137 973,00 €</b>	<b>1 137 973,00 €</b>

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés approuver la révision de la programmation pluriannuelle d'investissement telle que présentée ci-dessous

Objectif/action	Voté au 11-03-2022 DEPENSES	Révision proposée DEPENSES
<b>1-Prendre soin de l'Homme et de la Nature</b>	<b>37 855 005</b>	<b>34 235 261</b>
1.1.1 - Promouvoir une politique inclusive	2 100 000	100 000
1.1.2- Entretien et rénover les équipements de proximité	7 138 807	8 289 789
1.1.3-Favoriser une offre de services de proximité	467 780	707 703
1.2.1- Soutenir la construction et la rénovation de logement	15 293 225	16 453 502
1.3.1- Encourager le bas carbone	3 223 569	4 357 170
1.3.2- Entretien durablement les espaces	61 624	61 624
1.3.3- Aménager durablement les réseaux d'eaux et d'assainissement	6 720 000	2 615 473
1.3.4-Encourager les initiatives et les comportements durables	2 850 000	1 650 000
<b>2 - Prendre soin des communes et de la ruralité</b>	<b>15 517 770</b>	<b>16 011 330</b>
2.1.1- Aménager le territoire	4 229 343	5 338 123
2.1.2-Aménager l'espace urbain	7 513 427	7 859 207
2.2.1-Aménager et animer le territoire	3 775 000	2 814 000
<b>3-Conforter l'attractivité de notre territoire</b>	<b>40 273 970</b>	<b>44 586 448</b>
3.1.1-reconcilier économie et écologie	319 695	203 016
3.1.2-Promouvoir l'éco-tourisme	788 362	1 083 560
3.1.3- Encourager le dynamisme de l'agglomération	885 000	647 680
3.2.1- Promouvoir les équipements rayonnants	13 709 135	18 739 855
3.3.1- promouvoir et développer un enseignement supérieur de qualité et une offre de formation diversifiée	3 115 364	2 505 364
3.3.2- Accompagner la création d'emploi par la requalification des locaux et zones d'activité	21 456 414	21 406 973
<b>4-Promouvoir une administration durable</b>	<b>6 669 531</b>	<b>5 483 237</b>
4.1.1- Développer une politique de prévention	44 000	27 291
4.1.2- Garantir la sécurité pour tous	218 169	185 494
4.2.1- Renouvellement des matériels	1 039 781	847 727
4.3.1- Aménager les espaces de travail	1 737 140	1 255 594
4.3.2-Développer de nouvelles technologies	3 114 785	3 031 929
4.3.3- Encourager les mobilités douces	25 429	25 429
4.4.1-Provisions pour imprévus	490 227	109 773

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés la refacturation des dépenses payées par un budget et couvrant des activités exercées sur d'autres budgets sur la base d'un état liquidatif mentionnant la répartition des dépenses ;

Les membre du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 540 000 euros ;

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de verser au budget annexe déchet une subvention de fonctionnement de 5 405 930 euros et d'investissement de 399 750 euros ;

Les membre du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés la neutralisation totale des amortissements des subventions d'investissement versée. Cette décision annule et remplace celle prise le 12 décembre 2024 limitant cette neutralisation.

#### **005 - Budget annexe transports - subvention d'équilibre 2025**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 268 222 euros en fonctionnement et 826 045 euros en investissement conformément aux projets de budgets primitifs 20245(budget principal et annexe des transports)

#### **006 - Budget de l'exercice 2025 – mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiement**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés les modifications des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'exercice 2025, comme suit :

Pour le budget principal, il est proposé :

- la modification d'une autorisations de programme :
  - Optimisation énergétique CVC (chauffage/ventilation/climatisation). Il s'agit des travaux (neufs ou d'entretien) réalisés sur nos bâtiments communautaires. Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 450 000 € afin de financer les éventuels travaux en 2026.
- la clôture d'une autorisations de programme :
  - « Schéma directeur eaux pluviales », le projet étant est terminé pour un montant total de 316 693,75 €.

Il n'y a pas d'autre modification sur les autorisations de programme en cours.

Il n'y a pas de modification des AP sur les budgets annexes déchets, assainissement et transports.

#### **AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

##### **Budget principal**

Une création est proposée :

- Fluides : Il s'agit de notre consommation de fluides (eau, gaz, électricité) pour 2025 et 2026. Cette création permettra d'avoir une réelle consommation sur 12 mois et non plus une consommation estimée avec les rattachements de fin d'année. Le montant proposé est de 5 M€

#### **007 - Attributions de compensation (AC) prévisionnelles 2025**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés l'attribution de compensation (AC) prévisionnelles 2025

### **008 - Besoin de financement – définition du cadre annuel délégation du conseil à la Présidente**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés la délégation du conseil communautaire à la présidente pour le besoin de financement.

### **009 - Vote des taux d'imposition 2024**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de reconduire pour 2023 comme suit :

- cotisation foncière des entreprises (CFE).....25,40 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).....9,99 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).....0,906 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).....2,18 % ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).....6,51 %.

### **010 - Ajustement du tableau des emplois**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'ajustement du tableau des emplois communautaires en vue de remplacer des agents partis (mutation), favoriser le déroulement de carrière des agents lauréats du dernier concours de rédacteur qui peuvent être nommés à ce grade de par leurs missions actuelles, renforcer les services communautaires, et, de la mise à disposition d'un agent titulaire de la Ville de Beauvais au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément aux dispositions de l'article L512-12 du code général de la fonction publique et du décret 2008-580 du 18 juin 2008.

### **011 – Mise à jour de la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise à jour des conseillers municipaux des communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

### **012 - Contrat de ville - programmation 2025**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la programmation 2023 du contrat de ville , 59 actions ont été retenues pour un financement dans le cadre du contrat de ville au titre de la programmation 2025

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat ou tout autre partenaire, pour les actions du contrat de ville portées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (direction prévention/sécurité, direction des affaires culturelles, réseau des médiathèques du Beauvaisis, ...).

**013 - Approbation de programmes de travaux en vue de demande de subventions : rénovation du bâtiment de l'agence pour l'emploi, création d'aires de covoiturage, mise à disposition d'arceaux et bornes Kosto pour favoriser le développement de l'usage du vélo**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les enveloppes financières et le lancement des travaux en vue de demande de subventions pour :

- la rénovation du bâtiment de l'agence pour l'emploi : une enveloppe prévisionnelle de 871 761.51 € HT soit 1 046 113.81 € TTC (sollicitation du Fonds vert à hauteur de 80 % du coût HT)

- la création d'aires de covoiturage : enveloppe prévisionnelle de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC (sollicitation du Fonds vert à hauteur de 80 % du coût HT) ;

- l'achat et la mise à disposition d'arceaux et bornes Kosto pour favoriser le développement de l'usage du vélo sur le territoire : enveloppe prévisionnelle de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC (sollicitation de la DSIL à hauteur de 80 % du montant HT).

**014 - Mise en œuvre des dispositifs d'OPAH-CD et de plan de sauvegarde en direction des copropriétés en difficultés des quartiers Argentine et Saint-Jean à Beauvais**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la mise en place d'une OPAH-CD (Opération programmée d'amélioration de l'habitat « copropriétés dégradées ») pour les copropriétés suivantes du quartier Argentine : Concorde, Champs Dolent C16-C20 et C17, Les Rayes Aquitaine, Les Rayes Anjou-Cévennes, Les Rayes Cévennes, Les Rayes Flandres-Dunkerque, Les Rayes Saintonge et Les Rayes – Vignes,

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la mise en place d'une OPAH-CD (Opération programmée d'amélioration de l'habitat « copropriétés dégradées ») pour les copropriétés suivantes du quartier Saint-Jean : Bel Air, Belle Vue et Jeanne Hachette (Tours Q/R et bâtiment I),

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la mise en place d'un Plan de sauvegarde pour la copropriété Champagne du quartier Argentine,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou sa vice-présidente déléguée à recruter les prestataires des missions de « suivi-animation » des dispositifs d'OPAH-CD et de Plan de sauvegarde, dans un cadre de co-financement avec l'Anah, et à signer tous les documents nécessaires à leur exécution,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président à recruter le prestataire de la mission de « coordonnateur » du Plan de sauvegarde, dans un cadre de co-financement avec l'Anah, et à signer tous les documents nécessaires à leur exécution,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider l'intervention financière de la CAB à hauteur de 5% du montant HT des travaux des copropriétés visées, aux côtés de l'Anah, soit une aide globale pour les copropriétés des 2 quartiers de 1 800 000 €,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à l'exécution des dispositifs d'OPAH-CD et de Plan de sauvegarde, notamment les conventions de partenariat et leurs possibles avenants.

### **015 - Adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à l'association Réseau vélo et marche - Désignation d'un représentant**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'adhérer à l'association Réseau vélo et marche, afin de bénéficier d'un réseau d'échanges et d'expertises visant à développer les modes actifs et l'intermodalité grâce à des solutions adaptées aux spécificités du territoire et de bénéficier de l'ensemble des ressources et des travaux produits par le réseau.

Monsieur Victor DEBIL-CAUX représentera la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein de l'association réseau vélo et marche.

### **016. Opération de subvention 2025 portant sur l'acquisition de vélos et d'équipements cyclistes**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'opération de subvention portant sur l'acquisition de vélos et d'équipements cycliste comme suit :

> **Dispositif n°1 : Aide à l'acquisition d'équipements de sécurité vélo** (casque, antivol pour vélo, avertisseur sonore, dispositif d'éclairage du vélo, dispositif d'éclairage du cycliste, écarteur de danger, rétroviseur, gants, porte-bébé) **dans la limite de 50 € TTC.**

> **Dispositif n°2 : Aide à l'acquisition d'un vélo**

- **Pour l'achat d'un vélo d'occasion ou en conversion VAE** (vélos classiques, VAE, vélo-cargo, pliable), le montant de l'aide est fixé à **50 %** du prix d'achat dans la limite de **100 € TTC par bénéficiaire.**
- **Pour l'achat d'un vélo neuf** (classiques, VAE, vélo-cargo, pliable), le montant de l'aide est fixé à **30 %** du prix d'achat dans la limite de **100 € TTC par bénéficiaire.**
- **Pour l'achat d'un vélo adapté pour personne à mobilité réduite**, le montant de l'aide est fixé à **30%** du prix d'achat dans la limite de **300 € TTC.**

### **017. Avis de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur le plan de mobilité simplifié (PdMS) de la communauté de communes du Pays de Bray**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du plan de mobilité simplifié (PdMS) de la communauté de communes du Pays de Bray.

### **018 - Avenant n°8 - DSP réseau de chaleur Saint Jean**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'avenant n°8 au contrat de délégation, composé de l'avenant et la nouvelle version du règlement de service ; modifie ou complète les articles du contrat de concession comme indiqué dans le tableau suivant :

#### **liste et objet des articles de l'avenant 8**

Titre de l'article	Articles de l'avenant n°8	Modifications apportées
Objet	1	
Redevance R1	2	Modifie l'article 57-2 et l'article 60 du contrat de concession
Règlement de service	3	Annule et remplace l'annexe VII du contrat de concession
Prise d'effet de l'avenant	4	
Portée de l'avenant	5	
Liste des annexes	6	Règlement de service

**019. - Économie – ZAC Saint Mathurin- mise à jour du cahier des charges de cession de terrain pour le projet la Brosse et Dupont (LBD)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le cahier des charges de cession de terrain pour le projet LBD qui a pour objet d'organiser les conditions de gestion et de propriété des équipements communs s'il en existe, fixer les engagements réciproques relatifs à l'achèvement des équipements et de la construction et établir les prescriptions techniques, architecturales ou urbanistiques imposées au constructeur pendant la durée de réalisation de la zone.

**020.- Convention relative aux travaux d'adduction d'eau potable - ZAC Saint-Mathurin**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention de travaux d'adduction d'eau potable entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et le SIEB pour l'extension des réseaux et l'aménagement des voiries et notamment, la création d'un réseau d'adduction d'eau potable, sur la ZAC Saint-Mathurin, localisée sur la commune d'Allonne.

**021 - Environnement – Assainissement – Abaissement de la contre-valeur au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'abaissement de la contre-valeur au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 de 0,1068 € HT/m<sup>3</sup> à 0,0267 € HT/m<sup>3</sup>.

La séance est levée à 19 heures  
Fait à Beauvais le 7 février 2025  
pour extrait conforme,



**Caroline CAYEUX**  
Présidente de la communauté  
d'agglomération du Beauvaisis